

I. Résumé de l'exercice budgétaire 2019

Le compte administratif rend compte de l'ensemble des opérations budgétaires de l'exercice.

Pour l'année 2019, il s'établit comme suit :

			EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL cumulé
RECETTES	Prévision budget total	A	560 853,40 €	162 617,53 €	723 470,93 €
	Recettes nettes	B	527 231,19 €	92 749,00 €	619 980,19 €
	Reste à réaliser	C	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DEPENSES	Autorisations budget total	D	560 853,40 €	162 617,53 €	723 470,93 €
	Dépenses nettes	E	536 730,04 €	55 200,00 €	591 930,04 €
	Reste à réaliser	F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT EXERCICE 2019	Résultat 2019 hors résultat reporté	G=B-E	- 9 498,85 €	37 549,00 €	28 050,15 €
RESTE A REALISER 2019	Reste à réaliser en + ou -	H=C-F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT REPORTE	Résultat reporté en + ou -	I	20 053,40 €	69 868,53 €	89 921,93 €
RESULTAT CLOTURE 2019	Excédent ou Déficit	J=G+I	10 554,55 €	107 417,53 €	117 972,08 €
RESULTAT NET 2019	Excédent ou Déficit	K=H+J	10 554,55 €	107 417,53 €	117 972,08 €

II. Section d'exploitation

La section d'exploitation du Compte Administratif 2019 de la régie de transport de la ville de Savigny-sur-Orge présente 527 231,19 € de recettes contre 536 730,04 € de dépenses.

A. Recettes d'exploitation

Le détail par chapitre des recettes d'exploitation du Compte Administratif 2019 est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Montants
74	Subventions d'exploitation	471 429,53 €
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		471 429,53 €
77	Produits exceptionnels	601,66 €
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		472 031,19 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 200,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION		55 200,00 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		527 231,19 €

1. Chapitre 74 « Subventions d'exploitation »

Pour rappel, depuis la rentrée 2018-2019, la régie municipale de transport assure l'intégralité des lignes du ramassage scolaire élémentaire. Cette décision était notamment motivée par la nécessité de solutionner les problématiques de retard et de propreté des bus. Ce changement a été entériné par une convention passée avec d'Ile-de-France Mobilité (IDFM). A noter que 2019 est la première année civile de plein exercice de cette nouvelle convention.

Dans le cadre de cette convention, la Ville a perçu en nature 7471 environ 100 000 € de la part d'IDFM au titre des deux derniers trimestres de l'année scolaire 2018-2019 et du premier trimestre de l'année scolaire 2019-2020.

Le département de l'Essonne (nature 7473) a quant à lui participé à hauteur d'environ 70 000€.

Enfin, l'équilibre de la régie est assuré par la subvention communale à hauteur de 300 000 € enregistrée en nature 7474.

2. Chapitre 77 « Produits exceptionnels »

Le chapitre contient un ajustement suite à des remboursements de la SACEM sur les déclarations 2018 à hauteur de 601,66 €.

3. Chapitre 042 « Opération d'ordre entre les sections »

Les opérations d'ordre entre sections sont des opérations comptables.

B. Dépenses d'exploitation

Le détail par chapitre des dépenses d'exploitation du Compte Administratif 2019 de la régie de transport est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Montant
011	Charges à caractère général	73 151,04 €
012	Frais de personnel et charges assimilées	370 830,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		443 981,04 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	92 749,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		92 749,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		536 730,04 €

1. Chapitre 011 « Charges à caractère général »

Ce chapitre comporte l'ensemble des frais de fonctionnement nécessaires aux missions de la régie, hors dépenses de personnel.

A noter que la nature 6287 de remboursement de frais comporte notamment les remboursements de carburants à la Ville.

2. Chapitre 012 « Frais de personnel et charges assimilées »

Les agents de la régie municipale des transports sont à la charge du budget principal de la Ville : un remboursement (charge pour la régie, recette pour la Ville) s'effectue afin d'isoler comptablement les coûts.

3. Chapitre 042 « Opération d'ordre entre les sections »

Les dotations aux amortissements viennent alimenter la section d'investissement, assurant un autofinancement minimal.

III. Section d'investissement

La section d'investissement du compte administratif 2019 de la régie de transport de la ville de Savigny-sur-Orge présente 92 749,00 € de recettes contre 55 200,00 € de dépenses, avec aucun reste à réaliser 2019 reporté sur le budget 2020.

A. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2019 sont récapitulées par chapitre dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	92 749,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		92 749,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		92 749,00 €

L'unique recette d'investissement provient des opérations d'ordre (chapitre 040) : il s'agit des dotations aux amortissements qui permettent la réparation et le renouvellement du matériel roulant.

B. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2019 sont récapitulées par chapitre dans le tableau ci-dessous:

Chapitre	Intitulé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 200,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		55 200,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		55 200,00 €

De même l'unique dépense d'investissement est une opération d'ordre (chapitre 040) correspondant à l'amortissement comptable d'une subvention perçue lors de l'achat de bus.